Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260716-2026_46-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DEL[illegible]TIONS
CONSEIL MUNICIPA[illegible]
Séance du 16 juillet 2026 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 09 juillet 2026
Nombre de Membres présents : 13	Convocation affichée le : 09 juillet 2026
Nombre de Membres votants : 15	Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Patrick MOUSSET — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Virginie ROBIOU — Céline ROUVRAIS — Florence LE NEN

Absent excusé : Dominique ABALAIN donne pouvoir à Véronique PICHERIT — Frédéric CHEVILLON donne pouvoir à Christian DARTOIS

Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026/46	**Subventions aux associations communales**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, comme chaque année, la commune apporte son soutien aux associations œuvrant sur le territoire communal par l'attribution de subventions.
À cet effet, une enveloppe budgétaire a été inscrite au budget primitif 2026.
Il précise que la commission en charge de la vie associative s'est réunie afin d'examiner les demandes de subvention déposées par les associations.
Les propositions ont été établies au regard des dossiers transmis, notamment de l'activité de chaque association, de son bilan financier, de ses projets pour l'année en cours ainsi que de l'intérêt de ses actions pour la commune.
Une présentation est faite au conseil municipal des conclusions des travaux de la commission ainsi que des montants de subvention proposés.
Il est précisé que seules les associations ayant déposé une demande de subvention ont été examinées.

En conséquence, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

	Associations communales	**Rappel 2025**	**Montant proposé en 2026**
1	Club de l'amitié	450 €	500 €
2	ACCA (Chasse)	480 €	480 €
3	Anciens combattants	420 €	450 €
4	La baussaine St Thual FC	600 €	600 €
5	Maison des jeunes	500 €	500 €
6	Vivre ensemble ici et là-bas	300 €	500 €
7	Haltères et Go St Thual	600 €	1 300 €
8	Les vikings du palet	500 €	500 €
9	Le Tri Sera Top	630 €	630 €
		3 830 €	**5 460 €**

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

11 voix POUR
0 voix CONTRE
4 ABSTENTION

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260716-2026_46-DE

Le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'approuver les propositions de la commission en charge de la vie associative ;
- D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

MAIRIE DE SAINT-THUAL ILLE-ET-VILAINE

Secrétaire de séance,
Marie-Hélène BRANDILLY

Mme Brandilly